

ANNEXE ASSAINISSEMENT SANITAIRE

Annexe 6 : Commune de Carry-le-Rouet

La commune de Carry-le-Rouet, située sur la côte bleue, compte 2 560 abonnés au service de l’assainissement collectif pour une population évaluée à 6 041 habitants (un abonné pouvant rassembler plusieurs habitants). Le nombre d’installations d’assainissement non collectif est évalué à 34. Le taux de raccordement est de 99,41 %.

La commune fait partie de l’agglomération d’assainissement de Carry-le-Rouet – Sausset-les-Pins dont le système d’assainissement est autorisé par l’arrêté préfectoral n°2001-112/14-2000-EA du 19 avril 2001, complété par l’arrêté préfectoral n°2002-221/17-2002-EA du 27 août 2002.

1) Le réseau d’assainissement :

Le réseau d’assainissement présente un linéaire total de 44,7 kilomètres. De type séparatif, il comporte 1 déversoir d’orage et 11 stations de relevage dont 6 possèdent une surverse.

Type	Dénomination	Situation	Surverse	Rejet
DO	Cap Rousset	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	La Tuillière	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Port de Carry	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Rouet	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Cap Rousset	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Base Nautique	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Beau rivage	Carry-le-Rouet	OUI	Méditerranée
PR	Anse des Bouchons	Carry-le-Rouet	NON	-
PR	Resto Terrasses	Carry-le-Rouet	NON	-
PR	Marines du Jas	Carry-le-Rouet	NON	-
PR	Grande Mona	Carry-le-Rouet	NON	-
PR	Côte Bleue	Carry-le-Rouet	NON	-

2) Les stations d’épuration :

Une station d’épuration a été mise en service en mars 2005 pour traiter les effluents produits sur les communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins. Elle est implantée sur la commune de Sausset-les-Pins à proximité immédiate de la commune de Carry-le-Rouet. Elle a été conçue et dimensionnée pour pouvoir traiter une charge polluante de 26 000 Equivalent Habitants l’été et de 16 000 Equivalent Habitants l’hiver. Actuellement elle traite les effluents d’une population permanente, des communes de Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins, évaluée à 13 643 habitants.

Elle comprend les ouvrages suivants :

- Deux unités de prétraitement en parallèle avec dégrilleur, dessableur et déshuileur ;
- Un traitement des graisses par voie biologique (Biomasteur de 85 m³) sur la station ;
- Un poste de relèvement des eaux prétraitées vers les unités biologiques ;
- Deux bassins biologiques d'un volume unitaire de 1 750 m³ aérés et agités ;
- Deux décanteurs raclés ;
- Un silo épaisseur de boue d'un volume de 155 m³ ;
- Un atelier de déshydratation mécanique des boues équipé d'une centrifugeuse d'une capacité de production de 410kg/h de matières sèches ;
- Un dispositif de traitement de l'air par biofiltre ;
- Un poste de réception des matières de vidanges.

Les eaux traitées sont rejetées en mer méditerranée par l'intermédiaire d'une canalisation de 400 mm jusqu'à la plage des Baumettes, puis d'un émissaire en mer de 540 m de longueur équipé d'un diffuseur de 54 m.

Le suivi du milieu marin au droit de l'émissaire ne met pas en évidence d'impact négatif du rejet sur l'environnement.

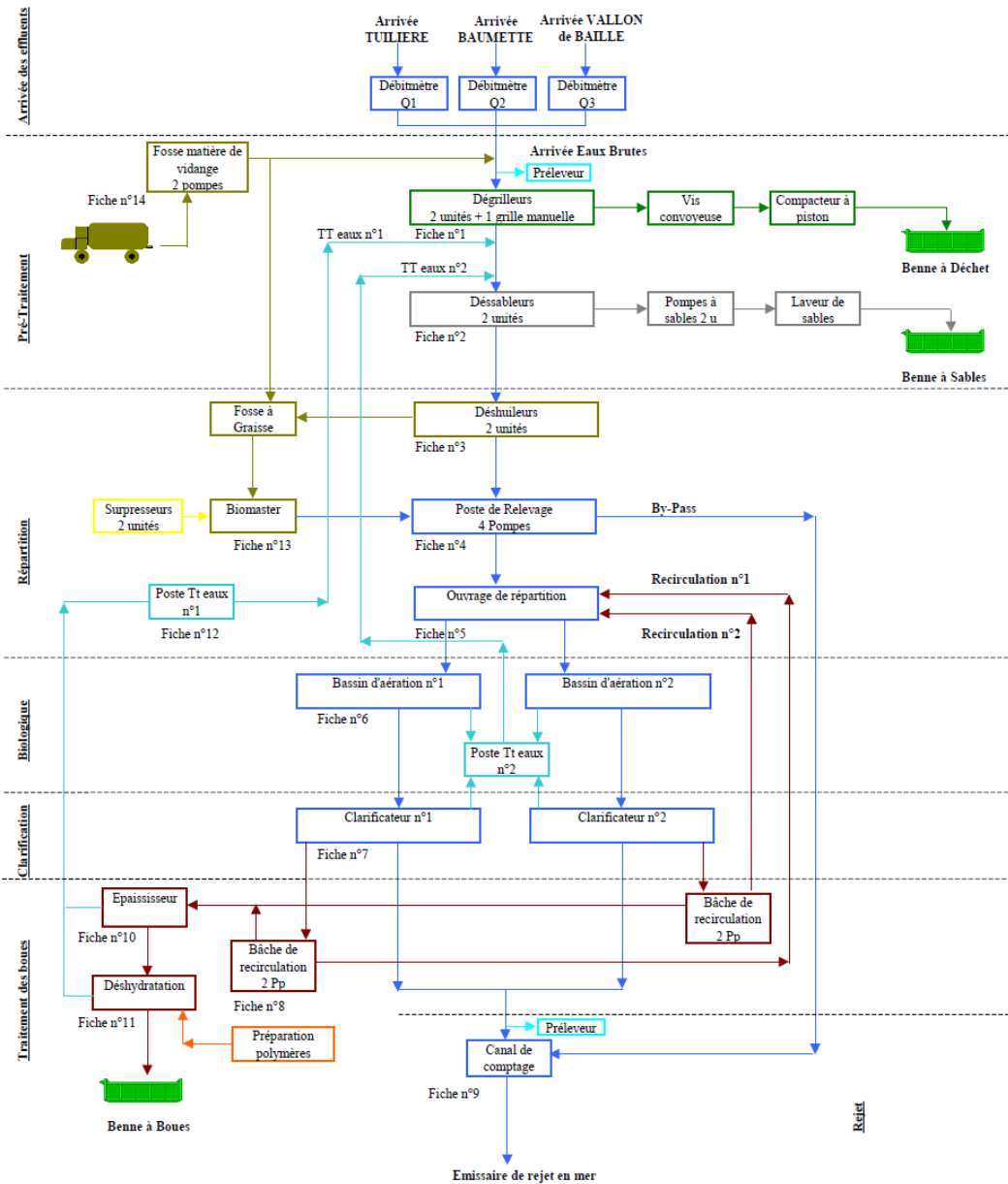


Schéma de fonctionnement de la station d'épuration



3) Schéma du réseau actuel :

